

Paris, le 19 novembre 2019

Communiqué de presse

« Il est temps d’agir » : pour les 30 ans de la CIDE, le Défenseur des droits et l’UNESCO unis pour faire entendre la parole des enfants et faire respecter leurs droits

Le 20 novembre 1989, l’Assemblée générale de l’ONU adoptait la [Convention internationale des droits de l’enfant](#) (CIDE), qui est le traité international ratifié par le plus grand nombre d’États. Pourtant, trente ans plus tard, les droits des enfants ne sont toujours pas pleinement respectés, en France comme ailleurs.

En 2019, un enfant en situation de handicap, en particulier mental, a toujours 4 fois plus de probabilité de subir des violences sexuelles que les autres enfants ; 25% des collégiens déclarent encore être victimes d’atteintes en ligne ; près de 50% des mineurs accueillis dans les foyers de l’enfance ne reçoivent aucune visite durant 3 mois et 6% des collégiens ne se sont pas rendus au collège au moins une fois dans l’année car ils avaient peur de la violence¹.

Face à une atteinte aux droits de l’enfant, une personne sur deux seulement entame des démarches. En revanche, le fait de citer au moins un droit de l’enfant double la probabilité d’entamer des démarches pour faire reconnaître la situation d’atteinte aux droits d’un enfant².

Ignorer les droits d’un enfant constitue déjà une violence : **Il est temps d’agir**.

¹ « [Enfance et violence : la part des institutions publiques](#) », rapport annuel sur les droits de l’enfant du Défenseur des droits, novembre 2019

² [Enquête Accès aux droits \(volume 4\)](#), « [Place et défense des droits de l’enfant en France](#) », Défenseur des droits, mai 2017

Le Défenseur des droits, Défenseur des enfants, qui veille au respect des droits de l'enfant en France, et l'UNESCO qui promeut et met en œuvre ces droits dans le monde, ont décidé de mettre en avant la parole des enfants grâce à une conférence inversée à laquelle assisteront notamment 400 jeunes, issus de la [consultation nationale du Défenseur des droits](#) et du [Réseau des écoles associées](#) de l'UNESCO.

Plusieurs d'entre eux interpellent des personnalités politiques, associations et experts sur les droits à la participation, à l'éducation, à la protection contre toute forme de discrimination et de violence, et présenteront quelques-unes des 276 propositions issues de la consultation nationale.

Menée auprès de 2 200 jeunes, celle-ci a notamment révélé que **7 enfants interrogés sur 10 ne connaissaient pas leurs droits et ne s'étaient jamais exprimés**. Alors que le Comité des droits de l'enfant de l'ONU indiquait à l'État français en 2016 qu'il restait « *préoccupé par le peu de progrès réalisés s'agissant de garantir systématiquement le respect de l'opinion de l'enfant dans tous les domaines de la vie [...]* », cet événement a vocation à **faire entendre la parole des enfants** pour que leurs droits ne soient plus ni ignorés ni remis en cause.

[Consulter le programme](#) de la conférence inversée.

Voir la [vidéo sur les 30 ans de la CIDE](#) en français et [sous-titrée en anglais](#).

Voir la [vidéo sur la mission « défense des droits de l'enfant »](#) du Défenseur des droits.

Le Défenseur des droits est une autorité administrative indépendante créée par la loi organique du 29 mars 2011, suite à la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008.

Protecteur des droits et libertés des personnes, il a pour mission de défendre et promouvoir les droits des usagers des services publics, les droits de l'enfant, de lutter contre les discriminations, d'assurer le respect de la déontologie par les personnes exerçant des activités de sécurité et de protéger et orienter les lanceurs d'alerte.

Il peut être saisi gratuitement par toute personne résidant en France ou française résidant à l'étranger qui estime que ses droits n'ont pas été respectés. Il peut également se saisir d'office.

Plus de 500 délégués répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain et en outre-mer reçoivent, orientent et aident toute personne à faire valoir ses droits, gratuitement et en toute indépendance.

Contacts presse

Bénédicte Brissart

benedicte.brissart@defenseurdesdroits.fr

Tél. : 01 53 29 23 27

Laetitia Got

laetitia.got@defenseurdesdroits.fr

Tél. : 01 53 29 22 79 / Port. : 06 20 50 34 46